

## Achat de matériel anti-COVID-19 – Aide du Fonds Social Européen (FSE)

Cette aide concerne les achats de masques et divers matériel COVID qui ont été effectués avant le déconfinement du 11 mai 2020 afin de préparer la reprise des agents dans de bonnes conditions sanitaires.

- Le montant des dépenses retenu est de **348 732,88 € TTC** ;
- Le montant de l'aide FSE s'élève à **209 239,72 €** soit **60% maximum du coût des dépenses éligibles**.

Cette opération a également bénéficié d'un financement de l'État sur les mêmes dépenses éligibles à hauteur de **3000 €**.



**UNION EUROPEENNE**

Fonds Social Européen

*Financement dans le cadre de la réponse de l'Union  
à la pandémie de COVID-19*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**